

Le proverbe : artifice du pouvoir traditionnel guébié

Gnagbo Raymond DJATCHI

Doctorant

Littérature Orales Africaine

Université Félix Houphouët-Boigny

gnagboraymond@yahoo.fr

Résumé: « Avant que la gourde ne soit importée, avec quoi tirait-on le vin de palme? » disent les Wê. Ce proverbe de l'ouest ivoirien trahit l'existence d'une base culturelle originelle à laquelle s'adossaient les aïeux de ce peuple, et partant de tout peuple vivant selon la tradition orale. Dans le champ de la résolution des différends, le proverbe s'avère un maillon essentiel, parce qu'empreint d'une sagesse liée à la bienveillance et à l'ouverture dans les relations humaines. Cet article s'intéresse spécifiquement au proverbe guébié en relevant certaines occurrences de sa contribution à l'harmonie au sein de ce peuple.

Mots-clés: harmonie, litiges, pouvoir, proverbe, résolution, tradition (orale).

Abstract: "Before the water bottle was imported, what was palm wine tapped with?" Say the Wê. This proverb from the Ivorian western part betrays the existence of an original cultural basis which the ancestors of this people leant on, and in the same way any people living according to oral tradition. In the domain of the settlement of disputes, proverb turns out to be a paramount link, because it is stamped with a sort of wisdom linked to kindness and opening in human relationships. This article is specifically interested in the Guébié proverb by raising some occurrences of its contribution to harmony within this people.

Keywords: harmony, disputes, power, proverb, settlement, oral tradition

Introduction

En Afrique, notamment dans les milieux traditionnels, la parole est une donnée importante, une des richesses les mieux partagées. Sa maîtrise relève d'un art particulier, comme le confirme cette conception des Peuls wodaabe du Niger, rapportée par Maliki en ces termes: « une bonne parole sort du cœur, parce que le cœur fait cuire toute parole. Une parole crue ne vient pas du cœur ». Dans la construction de ce statut de discours distingué, la parole s'appuie sur certains artifices du patrimoine culturel de sa base de profération.

Genre distingué de l'oralité, par sa concision et sa force suggestive, le proverbe constitue, à bien des égards, une des racines de la parole, qui gouverne l'autorité traditionnelle. À preuve, il véhicule « une parole d'expérience et de sagesse populaire dont on fait usage dans le règlement des litiges, lorsqu'on veut corriger, donner des conseils, ou

exprimer une pensée, ou consoler, consolider, valoriser, redresser, divertir..., mais aussi répudier, maudire, blâmer, condamner ».

Cette dimension du proverbe, les Guébié aussi la connaissent et l'exploitent régulièrement dans leurs instances d'interlocution. La présente étude s'intéresse au proverbe guébié, surtout dans le sens de sa contribution à la gestion du pouvoir traditionnel de ce peuple.

Pour faire ressortir cet aspect des choses, nous nous posons les questions de savoir quelle image le proverbe impute à ceux qui s'en servent le mieux. Comment les dignitaires s'y prennent-ils concrètement avec le proverbe dans un contexte de gestion de crises ?

Sur le plan de la méthodologie, la construction de ce travail nous a orienté, sur le terrain de la recherche – le pays guébié – vers des traditionalistes avec qui nous avons eu de fructueux échanges, d'une part. D'autre part, pour faire ressortir l'essence des supports de la parémie de ce peuple, nous avons eu recours à la sociocritique. Pour cause, comme toute œuvre littéraire, les proverbes guébié portent en eux les traces, les marques et les stigmates de cette société dont ils sont l'émanation. Pour Pierre Barberis, la sociocritique désigne « la lecture de l'histoire, du social, de l'idéologie, du culturel dans cette configuration étrange qu'est le texte... », ici le proverbe.

Ce travail se donne pour ambition de montrer la place du discours proverbial dans la médiation traditionnelle guébié. Pour y parvenir, nous relèverons les aptitudes liées à l'exercice du proverbe, avant de procéder à sa mise en situations fictives en tant que justicier originel.

I- Qui dit le proverbe?

Les théoriciens de la communication s'accordent à dire qu'il n'y a jamais une seconde occasion pour faire une bonne première impression. Cela dit, une possibilité de s'exprimer ne devra être « gâchée » par celui à qui il revient de tenir un propos. En effet, « la parole est à partie liée avec le pouvoir, et prendre la parole, c'est toujours en quelque sorte avoir la possibilité de jouer de son pouvoir. Il faut savoir se retenir quand les prérogatives ne vous appartiennent pas, mais il faut aussi être prêt à prendre ses responsabilités quand ceux qui ont le pouvoir vous laissent la parole ».

La parole qui donne une certaine image de celui qui la profère a une exigence: celle d'être dite au moment où il faut. Cette parole de démarcation ne fait pas bon ménage avec la précipitation, car « parler ce n'est pas seulement aligner des mots pour se faire comprendre ».

Celui qui parle doit savoir « qu'il n'est pas libre, puisqu'il n'est pas seul ». Ceux qui l'entourent et l'écoutent ont bénéficié du même legs de la tradition que lui, donc sont à mesure de peser le poids de ses propos afin de le catégoriser. En la matière, les paroles d'une seule occurrence d'expression suffisent pour statuer sur le cas du concerné.

Tout comme la parole d'à-propos qui valorise son diseur, le proverbe, employé dans son contexte, qualifie son énonciateur. À preuve, lors des recherches sur le terrain, nous avons interrogé DAGO Gnadje Nicolas pour savoir ce que gagne un réputé diseur de proverbes. Il nous a répondu ceci : « Il y a vraiment un gain pour celui qui est reconnu comme tel. D'abord, il est très écouté, très distingué, mieux vu d'entre ses amis, considéré comme sage et respecté. Ensuite, il devient un rassembleur et beaucoup sollicité pour le règlement des litiges. Enfin, toute cette reconnaissance fait qu'il a une meilleure qualité de vie ».

Aux dires de ce dignitaire, il apparaît clairement que le proverbe fait rejaillir son prestige sur celui qui sait le « dompter ». En effet, « **í yálì lá jó nğ é yálì mğ** » (si tu mets l'enfant au monde, il te met au monde à son tour) (prov. 1).

À présent, nous proposons un cas de mise en situation fictive d'emploi de proverbes qui valorisent leur émetteur :

Cas : Vous n'êtes qu'un.

SÉRIKPA a perdu son père dès son jeune. Son oncle TOHOURI a assuré sa scolarisation. Aujourd'hui, il est indépendant. Lors du règlement d'un malentendu, il manque du respect à son oncle qui a tant fait pour lui. Ce dernier, épris de colère le renie et lui interdit l'accès à sa maison désormais. GNAGBO Apollinaire, l'ami de TOHOURI, connu pour dire le mot juste, décide d'intervenir pour ramener la paix.

-À TOHOURI, il demanda pardon et dit :

« **ṗókṗò ònì kò bìlì òwánṗ é bíl** » (lorsque ta machette te blesse tu ne la jettes pas) (prov. 2). C'est ton fils, c'est lui qui pouvait t'offenser. Fâche-toi, corrige-le comme tu voudras, mais sache que « **gwè bílá èngé jó mà é : pálí ò bá jó** » (le gorille frappe son enfant, mais ne le précipite pas à terre) (prov. 3). En dépit de son erreur, tu es tenu de ne pas le soumettre à la vindicte publique. Permits-lui de se racheter.

-À Séríkpa, il donna tort et exigea de lui qu'il fit amende honorable à son « père ».

Après plusieurs autres paroles et surtout des conseils au jeune homme, GNAGBO Apollinaire lui adressa ce proverbe :

« **wà ṗnṗé lílí wó lá sú kò** » (on ne défèque pas sur l'arbre qui produit le champignon qu'on mange) (prov. 4).

Avec un tel procès, le proverbe confirme sa place de parole qui s'adapte aisément aux circonstances. Plus encore est distingué celui qui sait le sélectionner, le fléchir et l'amener à faire son effet. Dans le cas présent, les cœurs sont non seulement apaisés parce que la

situation aura connu un aboutissement heureux, mais aussi GNAGBO Apollinaire aura reçu une « décoration » pour le modèle de médiateur qu'il est. Et cette distinction aura été mise à l'actif de son usage adéquat du proverbe.

II- Le proverbe comme indicateur d'intelligence

Tout bon usage du proverbe a son histoire ou devrait en avoir. Le proverbe naît de l'expérience de vie et de pratique, mais sa maîtrise part forcément de la racine de la vie, c'est-à-dire de l'enfance, puisque « **ylò lé jò nɛ̀ ò já tàpí bɔ̀lì jíjí mɛ̀** » (c'est depuis tout petit que le palmier possède ses couches) (Prov. 5) ou encore « **kòkwíjò lá ò kà bɛ̀lò lélinɛ̀ ó jíò** » (le poussin qui sera coq est reconnaissable) (Prov. 6).

En effet, dans la sphère guébié, on mesure l'intelligence d'un enfant par sa capacité à écouter les grandes personnes sans leur couper la parole, à restituer fidèlement ce qui lui est confié comme parole et à exécuter proprement les tâches qu'on lui assigne. Un tel enfant a déjà en lui les germes de diseur futur de proverbes qui, eux, requièrent une attention qui sera à mesure de les retenir et de les contextualiser lors de leur usage.

De plus, cet enfant se montrera attentif lors des discussions entre femmes dans la cuisine et sur la route du marché. Sur le chemin des champs, il écoutera les hommes mûrs deviser, et lors des assemblées villageoises, il apprendra encore mieux, surtout que les proverbes « servent à embellir cette intense activité verbale » que couvent les tribunaux traditionnels. La présence d'un tel enfant parmi des personnes âgées ne leur pose aucun souci, car « **jò là ó nɛ̀ nɛ̀ wá là** » (c'est l'enfant qui est intelligent qu'on appelle) (Prov.7). Pour tout dire, le proverbe, tout comme « la parole qui s'apprend », il s'apprend, en ce sens que les deux sont liés.

Cette dose d'intelligence ainsi construite donnera la sagesse à cet enfant de savoir tenir compte de l'âge, du sexe et du statut social des uns et des autres, avant de dire un proverbe et savoir aussi que si « un jeune homme veut en employer dans une assemblée d'Anciens ou d'adultes, ou pendant une conversation avec une personne âgée, il est d'abord tenu de s'exercer ».

Cette formule d'excuse à d'éventuelles offenses se dit en Guébié, /**kàfɛ̀nɛ̀já**/. Elle ouvre pour un instant le rideau de la prise de parole, mais pas de l'ânerie. Cet apprentissage de cette sagesse des nations a pour vocation de faire connaître les usages en la matière pour ne pas heurter les convenances. Il prépare également à la connaissance et à l'acquisition

d'aptitudes de grands diseurs de proverbes et par ricochet à l'accès aux privilèges liés à ce statut.

De plus, nos informateurs nous ont fait savoir avec surprise que la connaissance du proverbe n'implique forcément pas l'intelligence, et que leur prise en compte de façon concomitante pourrait aussi avoir son origine dans un art de la parole et dans un prestige oratoire, liés à l'hérédité.

III- Le proverbe: le justicier originel

Les Guébié, pour la résolution de leurs différends, faisaient recours aux proverbes. Pour cause, « les proverbes véhiculent des normes qui permettent aux différentes catégories sociales de s'affirmer », mais aussi de s'orienter.

La meilleure gestion d'une situation conflictuelle nécessite pour celui qui s'en charge qu'il ait une finesse d'esprit, une capacité de discernement et la connaissance du bien et du mal. Une telle charge de trancher les affaires revient à la chefferie dont les membres sont des personnes qui bénéficient de leur longue expérience de la vie et de telles pratiques.

Chez les Guébié, lorsqu'un incident public, quel que soit son niveau de gravité, trouve une issue favorable, l'on a automatiquement tendance à prononcer l'expression « *làyó là bō* », qui apparaît comme une formule consacrée de satisfaction.

La résolution efficace d'une affaire traditionnelle guébié passe non seulement par les étapes classiques de règlement de litiges (exigence d'amende, autres formes de réparation matérielle de tort...), mais aussi, et surtout par la médiation (réparation verbale).

Ces instances ne dévoilent leur essence qu'en s'appuyant sur le proverbe, sans lequel le jugement paraîtrait un « mythe aberrant ». L'être transcendant appelé « *làyó tápé gbámlá dódó* » qu'évoquent les justiciers de circonstance ne descend pas en personne pour les secourir, mais leurs propos transpirent son souffle invisible, présent depuis le début de la rencontre par l'acte de la libation qui est une invitation des mânes des aïeux.

D'une telle approche, le proverbe, au lieu d'être un attribut du souffle créateur guébié, devient le souffle créateur lui-même. Cela peut se corroborer par le verset biblique suivant : « Au commencement était la Parole, et la Parole était avec Dieu, et la Parole était Dieu. »

Cette raison est, selon DADI Zogou Jean-Paul, l'une des motivations qui fondent l'usage à foison de ce genre par les dignitaires guébié, pour stabiliser leur société.

Une autre raison s'ajoute à cette propension pour le proverbe. Elle est, pour GNAGBO Diati Ferdinand, que les Guébié attribuent la paternité de la loi aux proverbes. La loi serait

née, selon lui, avec les hommes, à la création du monde. Cela fait qu'elle ne saurait avoir survivance sans les hommes parce qu'étant originellement éditée avec eux, pour eux.

Notons que les Guébié s'appuient plus sur l'aspect sacré du « **nùná** » (proverbe) pour le mettre au centre de la résolution des litiges. Qu'est-ce à dire? En fait, le proverbe sert à résoudre des problèmes, mais c'est son usage qui diffère: dans le règlement d'une situation litigieuse, il intervient après la prononciation d'une formule consacrée « **káfènjá** », pour demander l'autorisation d'en faire usage. Et ce, au regard de la déférence qui se doit d'être due, en pareilles circonstances, aux parties en présence. Alors que dans une situation ordinaire d'extériorisation, le proverbe ne s'identifie parfois pas, parce qu'il ne s'inscrit pas dans une exigibilité d'emploi d'une formule à part.

III-1- Le règlement des litiges

La société guébié est originellement une société fortement démocratique et organisée. À ce titre, un problème qui se pose en son sein se règle en fonction de sa catégorie. Cela veut dire qu'il y a des problèmes mineurs qui interviennent soit entre enfants, soit entre frères, soit entre conjoints, soit entre amis, etc. Ce genre de cas disparaît aussitôt qu'ils sont intervenus. Ils n'arrivent généralement pas devant le Conseil des Anciens. À côté de ces problèmes légers, il y a ceux qu'on pourrait qualifier de graves. Ils sont ceux qui surviennent entre contemporains et qui peuvent remonter à plusieurs générations ou qui interviennent de façon imminente. Ces situations, par la coriacité des différentes forces en présence ou par la docilité du problème traité, constituent un véritable casse-tête chinois pour les dignitaires en charge de leur résolution.

Ce sont ces problèmes qu'on traite avec mesure et délicatesse de peur d'ouvrir la boîte de Pandore dans la communauté, que nous appelons ici « litiges ». Toutefois, il faut souligner que les problèmes mineurs, quand ils ne sont pas gérés avec efficacité, peuvent se muer en problèmes graves. Ce qui veut dire que, que le différend soit de grande portée ou de portée réduite, la dextérité de ceux qui sont commis à son règlement s'impose.

Pour mener à bien la gestion de ce point, nous proposons quelques cas de mise en situation fictive, en partant du proverbe. En effet, «...l'usage du proverbe permet de conférer plus de poids à la parole, de se référer à une vérité à laquelle la communauté adhère, de s'appuyer sur l'expérience plutôt que d'agir au hasard ».

Cas : Un problème foncier entre autochtones et allogènes.

Voilà, ainsi présentée une situation. Maintenant, comment faire, par la sagesse proverbiale, pour apaiser la tension entre les antagonistes, le problème étant devant les Anciens, garants de la justice traditionnelle?

Notons avant tout propos qu'en pays guébié, contrairement aux contrées akan où le chef ne prend généralement la parole que par ses notables, le chef peut intervenir à tout moment lors du règlement d'un litige. Il a le mot de fin dans la plupart des cas.

Dans ce cas présent, après que les différentes parties se sont expliquées dans bien des formules imagées, le chef prend la parole en ces termes:

-«A vous mes Aïeux! À vous les vieilles têtes! À toute l'Assemblée! À vous tous ici présents, je dis **káfènjá** (formule de demande de parler en proverbe, mais aussi de captation de l'attention). **káfènjá** parce que l'heure est grave, grave parce que l'autorité est bafouée et les valeurs traditionnelles sont en train d'être désacralisées.

«Je dis : **ɲíni mɛ ɲɔkpɔ plí ɣɔdà kó** (l'homme célèbre ne dépasse pas le fromager) (prov. 8). Je le dis parce que je ne suis pas content de vous. Cela fait pratiquement une semaine et demie que nous avons voulu de toute urgence cette rencontre. Je pense que si vous nous croyiez capables de résoudre ce problème, vous vous seriez présentés depuis. Si mes notables et moi avons été choisis pour diriger ce gros village, c'est parce que nous en avons les capacités. Notre taille n'a rien à voir avec le charisme que nous incarnons. J'aurais pu trancher cette affaire depuis que nos frères allogènes sont au plutôt venus nous voir ; mais je sais que « **wá kú wúbà bló kó sè wá ká wédí blé** » (on ne dégage pas la sentence d'après une seule tête) (prov.9) et aussi que « **wá málà kòklà ɲíni wá : fété sɪjɔ** » (on ne casse pas l'escargot avant de se procurer une marmite) (prov. 10), c'est pourquoi je vous ai tous attendus.

« Toi GNADJA qui a vendu la brousse à l'allogène, je voudrais que tu te rappelles que « **wá lá ɣòì sè wá kó bálá** » (on ne peut pas appeler un chien et puis le frapper) (prov.11). Lui, il est étranger aux modalités d'acquisition de parcelles cultivables de ce village, et tu l'exposes ainsi ? Tu aurais pu te limiter à ta seule aire.

« À toi qui as blessé TOHOURI, je dis « **ɲɔkpì sɔ: kàlè ɲèvà gámí** » (deux hommes ne doivent pas céder à la méchanceté à la fois) (prov.12). Ce n'est pas parce que GNADJA ne s'est pas bien comporté avec toi en te cachant la vérité qu'à ton tour tu vas déverser le trop-plein de colère sur TOHOURI qui n'a que faire dans votre contrat. Et même si tu pensais être dans ton droit, saches que « **ɔ̀nì wélí è ménì nǐ: blá** » (celui qui a raison ne doit pas tuer) (prov.13). Chez nous, quelle que soit ta raison, une fois que tu verses le sang, elle n'existe plus. En agissant comme tu as fait, tu mets en péril la vie de tous les étrangers de ce village.

«TOHOURI, à toi je demande de te ressaisir et de faire comprendre aux tiens de baisser la tension, car « **wá bálá ɲɔkpò ɲɔkpò lá kú já** » (on ne commet pas un crime à cause d'un crime commis) (prov.14). GNADJA est ton frère, tu lui aurais demandé les comptes une fois que tu serais revenu au village!

«Vous deux TOHOURI et GNADJA, demain, dès la première heure, j'irai avec vous dans ce champ pour voir les bornes de cloisonnement entre vos deux propriétés, et réparation sera apportée.

« Excusez-moi pour ma prise en main de cette situation. En effet, « **dù là cífí ɔ̀ sàlí ò dǐ** » (c'est le chef qui fait dire que le village est affamé) (prov. 15).

« Au nom de nos Ancêtres! Au nom de tous les dignitaires ici présents! Je vous dis merci pour votre compréhension!

« Au sortir de cette audience, je voudrais que chacun rentre chez lui en paix et que nous nous replongions dans notre entente habituelle qui fait prévaloir la tolérance, le pardon et la fraternité ».

Comme nous venons de le constater, il a suffi au chef de faire usage de quelques énoncés proverbiaux pour résoudre un problème d'une telle envergure.

Le proverbe confirme ici son appellation de « ciment de la conscience de masse », dans la mesure où il canalise les esprits en les plongeant dans une sorte d'hypnotisme pour les orienter tout droit vers la sortie de crise.

Le proverbe est pris dans ce cas comme une sorte d'opium, et pour les plaignants, et pour l'assemblée. Non pas pour endormir, mais pour amener chacun à une introspection qui entraîne nécessairement une mise en cause, d'où l'acceptation et l'accord du pardon.

Le proverbe participe aussi au raffermissement des liens conjugaux.

III-2- La consolidation du ménage

Nous le savons bien, le proverbe répond à une situation précise d'emploi. Ainsi existe-t-il aussi pour le règlement de différends entre conjoints, des proverbes spécifiques qui permettent de remédier à d'éventuels malentendus.

Pour élucider ces propos, nous proposons ici également un cas de mise en situation fictive.

Cas : Prononcer le divorce?

« SOUAHON traduit son mari KRAGBA, après maintes interpellations, devant le Conseil des Anciens. Elle lui reproche, en effet, d'entretenir une femme dehors, de ne pas prendre soin d'elle, d'être assez dur avec elle, d'être direct avec elle... bref, elle veut qu'il la retourne chez ses parents, s'il ne veut plus d'elle comme épouse. »

Le cas étant ainsi présenté, comment le chef va-t-il s'y prendre, sous inspiration des paroles de sagesse?

Notons à titre de mémoire que les Guébié accordent une grande importance à la femme. Aussi organisent-ils des cérémonies grandioses pour son installation au foyer. La sagesse des Anciens ne les amène donc pas à participer à l'expulsion d'un être aussi cher que la femme, mais elle les conduit plutôt à renforcer les liens matrimoniaux. Cependant, cette même sagesse recommande qu'au cas où les deux parties ne se recolleraient pas, la sentence du divorce peut être prononcée.

Après donc audition du couple KRAGBA, le chef prend la parole:

« Au nom de mes Ancêtres de dessous la terre, qui avaient le sens de la bonne vie de couple!

« Au nom des Anciens qui m'ont mis à cette place! Au nom de tous mes collaborateurs ici présents! Au nom de l'Assemblée, je dis **káfènjá**. Nos Aïeux disaient : « **wǎ plálē ḡnjǎ jà wǐdì wà gwélí lá bitá mínì nédē** » (il ne faut pas s'entremettre entre les époux qui se disputent dans la chambre) (prov.16). C'est pour cette raison que nous, nous sommes ici et c'est vous qui venez à nous.

« À toi SOUAHOU, je voudrais dire: « **wúlúsèlù gbǒ mǎ** » (le mariage c'est une guerre) (Prov.17). En effet, dès qu'une femme commence à occuper un foyer, il faudrait automatiquement qu'elle sache que ce dernier est l'objet de convoitise de plusieurs autres femmes. Il t'appartient donc de faire en sorte que les « balles » de l'adversaire ne t'atteignent pas. Il faut pouvoir les éviter et lancer les tiennes.

« SOUAHOU! Même si « **wǐdì lúgbè: jǒ mǎ wǎ nǎ dǎl kó** » (le mari est un fruit de palmier-raphia) (prov. 18) et qu'on ne peut lui faire confiance, saches que « **wǐdì nǎwlé mǎ** » (le mari est un frère) (prov.19). Une fois que vous êtes unis par les liens sacrés du mariage, considérez vous comme des frères et sœurs, parce que c'est la fraternité qui peut vous amener à être en harmonie dans le couple. Les méthodes de douceur que KRAGBA utilisait pour être avec toi ne pouvaient aucunement être les mêmes que celles d'aujourd'hui. Hier, tu étais l'amante, aujourd'hui tu es l'épouse, parce que « **ḡnjǎ dègàsà wá mǎlǎ mǎ drikótènǎ séló** » (on courtise la femme avec tendresse, on la marie avec rigueur) (Prov.20).

« Observe cette rigueur, demain elle te permettra de mieux gérer l'éducation de ta progéniture. Et puis, KRAGBA et toi vous formez une seule chair. Retiens donc que « **wǎpá wànì galà kwálá mí ḡjǎ jǎ** » (on ne jette pas ses dents à cause de la famine) (prov. 21).

« Maintenant, je viens à toi KRAGBA. Par expérience, nos aïeux disaient: « **ḡnjǎ jǎ: mǎ è kǎ bálà lǎbjǎ** » (la femme est un enfant, console-la, après l'avoir battue) (prov.22). Il te faut être humain envers ton épouse et savoir surtout la consoler à temps pour ne pas qu'elle arrive à notre niveau une prochaine fois, afin que votre linge sale puisse être lavé chez vous en famille.

« Bien vrai que « **ḡnjǎ: nwàwlé wà** » (la femme n'aime pas la vérité) (prov. 23) comme l'insinuaient nos pères, mais en la trompant, il faudrait que tu saches que c'est un cœur que tu es en train d'endolorir. Si tu ne peux pas te défaire du dehors appuie-toi sur cette expérience des Anciens: « **kǎlì drì sǎ è kǎ wǎnì sǎ kǎ** » (tu dois avoir deux cœurs si tu as deux femmes) (Prov. 24). Nous sommes tous des hommes, c'est un conseil d'homme que je te donne.

« KRAGBA! Te rends-tu compte de ce que tu es en train de perdre ? Regarde ta femme! Une si belle femme! Une si belle créature taillée sur mesure par le Bon Dieu et qui, de surcroît, te fait de si beaux enfants! D'ailleurs, écoute le sage **jòwúā digbò** Alias AMÉDÉ Pierre: « **nǎ kǎ ḡnjǎ nì wólò kwólí** » (celui qui a une femme doit en prendre soin, la maîtresse n'est rien) (Prov. 25). Frère, honore ta femme, la tendresse ou la fidélité que tu aurais pour une autre femme est incertaine et vaine. Et surtout, n'oublie pas que: « **ḡnjǎ ò wà ǎ jító nǎ: jírì kó sí ǎ jǎ** » (c'est la femme qui aime son mari qui est jalouse). (Prov. 26)

« SOUAHON! Ton mari et toi, rentrez chez vous en paix, sinon sachez que les Anciens suggéraient que « **bí mǎ mí blilì jílì mí wǎ sásá lì** » (si des pots ne se recouvrent pas, il faut les séparer). (Prov. 27) C'est cette mesure que nous serons amenés à appliquer la prochaine fois, c'est-à-dire prononcer la sentence du divorce tout en prenant les Ancêtres à témoin ».

Par cet exemple, ici comme moyens de mise en confiance des époux, le proverbe vient de montrer, une fois de plus, qu'il est le socle de la conscience de masse qui permet au groupe de se reconnaître, de s'affirmer, de se dépasser, de s'opposer.

Conclusion

Cette étude a montré que la consolidation de la paix et de l'unité de la vie communautaire reste la préoccupation majeure des dignitaires guébié.

Le proverbe, de par son secours qu'il apporte dans tout concert d'interlocution à caractère conflictuel, en tant que facteur d'apaisement et de régulation, trahit éloquemment son statut de discours qui donne un « poids d'exigence » à la parole.

Pour notre part, le proverbe, dans une telle posture, ne manquera pas d'entretien et constituera toujours la chasse gardée des « mentons velus ».

Cependant, pour l'amener à effectivement garder ce niveau d'intérêt, à cette ère des grandes mutations sociétales, il faudra que ses usagers s'éduquent aux technologies de l'information et de la communication en l'y incluant, pour ne pas qu'il paraisse caduc.

Bibliographie

Corpus

Prov. 1- **í yálì lá jó nè ó yálì mé**

« Si tu mets l'enfant au monde, il te met au monde à son Tour. »

Prov. 2- **ṣókpo ònì kò bìlì d'òánṣò ó bílì**

« Lorsque ta machette te blesse tu ne la jettes pas ». »

Prov. 3- **gwè bílá ènè jó mà ẹ : pálí ò bá jó**

« Le gorille frappe son enfant, mais il ne le précipite pas à terre ». »

Prov. 4- **wà ṣṣṣé lílì wó lá sù kò**

« On ne défèque pas sur l'arbre qui produit le champignon qu'on mange ». »

Prov. 5- **ylò lé jò nè ò já tàpí b'ólí jíjí m'è**

« C'est depuis tout petit que le palmier possède ses couches ». »

Prov. 6- **kòkwíjò lá ò kà b'èlò l'élínè ó jíó**

« Le poussin qui sera coq est reconnaissable ». »

Prov. 7- **jò là ó nè nè wá là**

« C'est l'enfant qui est intelligent qu'on appelle ». »

Prov. 8- **ṣíní m'è ṣókpo plí yò d'ákó**

« L'homme célèbre ne dépasse pas le fromager ». »

Prov. 9- **wá kú wúbà b'ólókó sè wá ká wedí bíle**

« On ne dégage pas la sentence d'après une seule tête ». »

Prov. 10- **wá màlà kòklì ṣíní wá : b'été s'ijó**

« On ne casse pas l'escargot avant de se procurer une marmite ». »

Prov. 11- **wá lá yòlì sè wá kó b'álá**

« On n'appelle pas un chien et puis le frapper ». »

Prov. 12- **ɲókpɪ sɔ́: kàlè ɲèvà gámí**

« Deux hommes ne doivent pas céder à la méchanceté à la fois ».

Prov. 13- **ɲnì wélí è ménì nǐ: ɓlá**

« Celui qui a raison ne doit pas tuer ».

Prov.14- **ò pá kpàlì kùmé nɛ̀ ò pá tiwūā**

« On ne commet pas un crime à cause d'un crime commis ».

Prov. 15- **dù là cífí ó sàlì ò ò dī**

« C'est le chef qui fait dire que le village est affamé ».

Prov. 16- **wǎ plálè ɲɔ̀ɲɔ̀ jà wɪ̀dì wà gwélí lá ɓitá minì nédē**

« Il ne faut pas s'entremettre entre les époux qui se disputent dans la chambre ».

Prov. 17- **wúlúsèlù gbǒ mɔ̀**

« Le mariage c'est une guerre ».

Prov. 18- **wɪ̀dì lúgbè: jǒ mɔ̀ wǎ nɔ̀ dǒlɔ̀ kó**

« Le mari est un fruit de palmier raphia; on ne le porte pas autour des reins ».

Prov. 19- **wɪ̀dì nɔ̀wlé mɔ̀**

« Le mari est un frère ».

Prov. 20- **ɲɔ̀ɲɔ̀ dɛ̀gàsà wá mɔ̀lɔ̀ mǎ drikótènɔ̀ séló**

« On courtise la femme avec tendresse, on la marie avec rigueur ».

Prov. 21- **wǎpá wàní gálà kwálá mí ɲɔ̀ɲɔ̀ já**

« On ne jette pas ses dents à cause de la famine ».

Prov. 22- **ɲɔ̀ɲɔ̀ jɔ̀: mɔ̀ è kó ɓálà lǎbjò**

« La femme est une enfant, console-la, après l'avoir battue ».

Prov. 23- **ɲɔ̀ɲɔ̀ : nwàwlé wà**

« La femme n'aime pas la vérité ».

Prov. 24- **kàlì drì sɔ̀ è kà wɛ̀ní sɔ̀ kà**

« Tu dois avoir deux cœurs si tu as deux femmes ».

Prov. 25- **jòwúā digbè lā ɲɔ̀: kà ɲɔ̀ɲɔ̀ nì wólò kwólí**

(Proverbe d'emprunt) Yowoua Digbeu alias Amédée Pierre dit : « Celui qui a une femme doit en prendre soin, la maîtresse n'est rien ».

Prov. 26- **ɲɔ̀ɲɔ̀ ò wà ó ɲitó nǐ: jírí kó sí ɔ̀ já**

« C'est la femme qui aime son époux qui est jalouse ».

Prov. 27- **bī mǎ mí ɓlilì jílí mí wā sásá lì**

« Si des pots ne se recouvrent pas, il faut les séparer ».

Ouvrages

ATSAIN François N'cho, « Etude stylistique des proverbes africains, le cas du proverbe akyé de Côte d'Ivoire », Mémoire de Maîtrise, Université de Cocody, 1980.

BARBERIS Pierre, « *La sociocritique* », in *Introduction aux méthodes critiques pour l'analyse littéraire*, 2006, p. 123.

GARRARD Timothy et. Al., *La sagesse d'un peuple: 2000 proverbes sénoufo*, France, Saint-Paul, 2001.

GNONSOA Komoangnan Jean, *Contribution à l'étude du proverbe: le pourquoi et le comment du proverbe wê*, Texte ronéoté, Archive GRTO.

HOUNTONDI Paulin Jidenu, *Sur « la philosophie africaine »*, Paris, Maspero, 1977.

KANE Mohamadou, *Les contes d'Amadou Coumba. Du conte traditionnel au conte moderne d'expression française*, Université de Dakar, publication de la Faculté des Lettres et sciences humaines n°16, Dakar, 1968.

KOUADIO Jérôme Yao, *Les proverbes baoulé (Côte d'Ivoire): types, fonctions et actualité*, Abidjan, Édition Dagekof, 2012.

LEGUY Cécile, *Le proverbe chez les Bwa du Mali. Parole africaine en situation d'énonciation*, Paris, Karthala, 2001.

MALIKI Angelo, *Bonheur et souffrance chez les Peuls*, Paris, CILF/EDICEF, 1987.

La Sainte Bible, (Louis II version) American Bible Society, 1910.